

# SRB100

## SOLVANT TOTALEMENT INODORE POUR LES DÉGRAISSAGES MÉCANIQUES & ÉLECTRIQUES

Notice Technique PC 101 Révisée FEVRIER 2014 – Annulé OCTOBRE 2003

### CARACTÉRISTIQUES

- Incolore et INODORE, le **SRB100** est une formulation exempte de Chlore et de Fluor, efficace pour le nettoyage de toutes pièces huileuses ou grasses. Le **SRB100** s'utilise pour les dégraissages les plus difficiles et laisse les pièces sèches et propres. **IKB : 31**. Densité : **0,77** environ. Non miscible à l'eau ; s'emploie pur.
- **Nocivité** : Le **SRB100** ne contient aucune substance présentant un danger aux termes de la Directive Européenne "Substances Dangereuses". Le **SRB100** remplace les solvants chlorés nocifs en améliorant l'hygiène du travail. Le **SRB100** est TOTALEMENT INODORE. Il est de qualité ALIMENTAIRE au sens de la **NSF H1** : produit agréé **NSF H1** pouvant être utilisé comme solvant des lubrifiants et pouvant être mis en application aux endroits où un contact accidentel avec les aliments ne peut être exclu.
- **Evaporation** : Evaporation totale : Le **SRB100** ne laisse pas de film gras résiduel : il s'évapore entièrement. L'évaporation est instantanée par soufflage d'air. Indice d'évaporation **70** selon **DIN 53170 (Ether = 1)**.
- **Inflammabilité** : Point d'auto-inflammation supérieur à **230°C**. Ne pas pulvériser sur des flammes. Ne pas chauffer. Ne pas utiliser près d'un point de soudure à l'arc ou au chalumeau. Produit difficilement inflammable : point d'éclair supérieur à **61°C**. Le **SRB100** s'utilise à froid.
- **Agressivité** : Le **SRB100** est neutre vis-à-vis des métaux, des plastiques, des vernis qu'il permet de dégraisser sans risque de dommage. Les isolants et les plastiques les plus fragiles des moteurs électriques peuvent être nettoyés sans aucune détérioration.
- **Rigidité diélectrique** : supérieure à 25 Kv/mm. Ce produit peut être utilisé pour nettoyer tout matériel électrique.
- **Ecologie** : Le **SRB100** est conforme aux nouvelles normes écologiques. Il ne contient aucune trace de Chlore ni de Fluor et est totalement exempt de soufre. Le **SRB100** sera éliminé par évaporation ou incinération pour destruction : il ne peut être rejeté à l'égout. Son incinération est facile et non polluante car il ne contient pas d'halogènes : consulter une Société de récupération des Solvants usagés. Nous pouvons assurer récupération et destruction du produit usagé (en Fûts). Le **SRB100** peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### UTILISATION

- **Au trempé** : Le **SRB100** est souvent utilisé au chiffon, au pinceau ou au trempé : les pièces sales sont immergées jusqu'à ce que la crasse soit dissoute. L'évaporation du **SRB100** étant moins rapide que celle des solvants chlorés, les pertes lors de l'utilisation au trempé sont plus faibles. De l'eau peut être ajoutée au bain de **SRB100** : le **SRB100**, plus léger, flotte sur l'eau qui recueille les saletés. Le **SRB100** reste limpide plus longtemps.
- **A l'air comprimé** : Lorsque cela est possible, le **SRB100** est pulvérisé sous pression d'air comprimé (**4 à 6 kg/cm<sup>2</sup>**) avec le pistolet **PGD** à jet très concentré : le gain de temps pour nettoyer les grosses pièces est appréciable.

### CHAMPS D'APPLICATION

- Dégraissage de machines les plus diverses et de toutes pièces mécaniques ; nettoyage des bobinages de moteurs électriques démontés. Le **SRB100** dissout les huiles, les graisses, les goudrons, les fuels.

### HYGIÈNE ⇔ SÉCURITÉ ⇔ ENVIRONNEMENT

- Ventiler un trop petit local. Porter des gants pour une utilisation prolongée : le **SRB100** dégrasse la peau. Rincer l'oeil à grande eau en cas de projection. Laver la peau à l'eau savonneuse, après contact. Retirer un vêtement mouillé afin d'éviter l'irritation cutanée par frottement. Ne pas faire vomir en cas d'ingestion accidentelle, mais consulter un Médecin. Étiquetage : Xn. **R65** Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. **R66** : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **R53** : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.